



ATEHM

Animations touristiques en Haute-Meurthe



35ème Marche Populaire Internationale

FRAIZE – Centre d'Animation Municipal
12 rue du Pont de la Forge Place Louis FLAYEUX
FRANCE -Vosges



SAMEDI
15 août 2020



Parcours de 10, 20, 30 km

Membre de la FFSP n° F1319 – Visa FFSP 2020-88-302-T

Internet : <http://www.ffsp.fr>

✉ contact@ffsp.fr -  facebook.com/ivv.france

Marche « Jacques BRULTEY »



Groupama



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** Centre d'Animation Municipal
12,rue du Pont de la Forge – Place L. Flayeux – 88230 FRAIZE
- Horaires :** Départ de - 07h00 à 14h00 pour les 10 et 20 km,
- 07h00 à 12h00 pour les 30 km
Arrivée limitée à **18 heures.**
- Parcours :** «10, 20, 30» km, sans difficultés particulières.
Ouvert à tous.
Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2,-€**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Préinscriptions :** **Avant le jeudi 13 août 2020**
- Inscriptions :** ATEHM – Jean-Paul HOUVION
5, rue de l'Erumont – 88230 FRAIZE
☎ 06 85 95 89 32 – Courriel : houvion.jean-paul@wanadoo.fr
- Récompenses :** **Aux groupes de plus de 10 participants.**
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Boissons et petites collations gratuites au premier point de contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- Secourisme :** Premiers secours : Assurés par les organisateurs.
Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal